

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames. . . . . 30  
Faits divers. . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne!

A PARIS.  
A L'AGENCE HAVAS,  
8, place de la Bourse.

### ABONNEMENT.

SAUMUR :  
En an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 18  
Trois mois. . . . . 8  
Poste :  
En an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18  
Trois mois. . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste.  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

18 Avril 1882.

## Chronique générale.

L'Estafette, journal républicain, s'est exprimé en ces termes sur la suppression des plus imposés :

« Nous avons publié la circulaire adressée aux préfets de la République par M. le ministre de l'intérieur, au sujet de l'application de la loi qui supprime l'adjonction des plus imposés aux conseils municipaux pour certaines délibérations.

« Le ministre rappelle que la loi est immédiatement exécutoire — ce qui va de soi. Il ajoute qu'elle est libérale. — Nous avons dit, lors de la discussion au Parlement, ce que nous pensions de ce libéralisme, — nous n'y reviendrons pas.

« Mais, en tous cas, ce qui est contraire au libéralisme le plus élémentaire, c'est que les conseils municipaux n'aient pas été, tous, renouvelés avant la mise à exécution de la loi. — Cela constitue autre chose qu'un manque de libéralisme, c'est attribuer à la loi un effet quasi rétroactif contraire à tous les principes du droit commun.

« On sait, en effet, que du jour où les conseils municipaux ont mis le pied sur le terrain de la politique, au détriment des affaires de nos communes, — depuis qu'ils sont élus à la suite de luttes orageuses où les questions politiques dominent ou même excluent les questions municipales, un grand nombre de citoyens paisibles, chefs d'ateliers, propriétaires, commerçants, industriels, — sachant qu'ils faisaient partie des plus imposés, et seraient par cela même admis de droit à délibérer avec le conseil municipal, en matière d'impôts, de centimes additionnels, d'emprunts, ou de changements de circonscriptions communales, — se sont abstenus de se présenter au conseil municipal.

« Dès lors qu'il intervient une loi nouvelle qui prive ces citoyens d'un droit qu'ils exerçaient depuis fort longtemps et croyaient conserver toujours, il était du moins logique de les mettre à même de retrouver leur voix délibérative en se présentant au conseil municipal.

« Il fallait, pour cela, qu'avant la mise à exécution de la loi, tous les conseils municipaux fussent renouvelés. — C'était honnête, — c'était de rigoureuse justice.

« Au désir, exprimé, de ce renouvellement, on a objecté le trouble que les élections apportent au sein de nos communes.

« L'objection eût été à peu près sérieuse si on n'avait procédé à aucun renouvellement partiel.

« Mais on sait que tous les conseils municipaux appelés à nommer leur maire étaient convoqués, dimanche, à l'effet de se compléter. Puisqu'on a cru, avec raison, devoir procéder à ce renouvellement partiel, il ne fallait pas hésiter devant le renouvellement total, au moins de ces conseils-là.

« La nomination des maires est évidemment une grave mesure, — mais l'exclusion des plus imposés en est une plus grave encore. — Il y a eu là deux poids et deux mesures, et c'est un tort.

« Quoi qu'il en soit, c'est fait. — Mais en dehors des votes inconscients ou néfastes que déterminera, de la part de certains conseils, l'exclusion des plus imposés, — et qui seront un sujet de justes plaintes, — nous verrons les exclus former un noyau d'opposition dont le motif légitime fera la force, et qui provoquera, au prochain renouvellement intégral des conseils, une lutte électorale dont l'ardeur ne peut qu'être funeste au gouvernement qui l'aura, par avance, justifiée. »

On sait que le gouvernement, qui ne marche pas sur les commissions d'enquête, a institué une commission de ce genre pour enquêter sur la situation « des industries d'art ». D'après le programme officiel, il s'agit de visiter « les centres qui renferment

le plus grand nombre d'ouvriers d'industries d'art ». La commission a décidé de partager la France en quatre grandes subdivisions, qui seront visitées chacune par des sous-commissions spéciales. Les quatre subdivisions, d'une géographie un peu fantaisiste, sont celles du Nord, du Centre, du Sud, de l'Est-Rhône. Point de subdivision de l'Ouest; la Bretagne tout entière est exclue : Nantes, Rennes, Saint-Brieuc, n'ont pas d'industries d'art. Du reste, trente-trois départements seulement figurent sur le catalogue de la commission d'enquête.

Maine-et-Loire est inscrit, dans la subdivision du Centre, pour deux genres d'industries d'art : Cholet, Angers, tissus, école d'arts et métiers. C'est tout.

D'après cela, on peut prédire qu'il restera bien des lacunes dans le travail de la commission d'enquête.

Il y a presque unanimité dans les rangs des officiers pour juger détestable et funeste à l'armée le projet de loi du général Billot relatif au recrutement.

Les agents secrets de la police russe, dont nous avons, il y a quelques jours, annoncé l'arrivée en France, ont pour mission de surveiller les agissements d'un grand nombre de nihilistes qui ont réussi à quitter la Russie et qui sont en ce moment réunis aux environs de Nice.

M. Gambetta, à qui l'on a prêté ces temps derniers de nombreuses intentions de voyage, paraît avoir renoncé à toute idée de déplacement.

L'ex-chef du ministère aurait parfaitement compris qu'une tournée en province ressemblerait trop à une provocation ouverte au cabinet actuel, et il a préféré s'abstenir. C'est du moins ce qu'affirment ses intimes.

Mais la véritable raison de cette abstention serait plutôt, à ce qu'on nous assure,

que les renseignements pris sur la nature des réceptions qui pourraient être faites à M. Gambetta, dans les villes où il avait résolu tout d'abord d'aller prononcer des discours, ont complètement modifié ses intentions premières.

Le chargé d'affaires d'Italie doit avoir une conférence, aujourd'hui, avec M. de Freycinet, au sujet des affaires égyptiennes et du règlement de la question tunisienne.

Plusieurs dépêches d'Angleterre annoncent que les troupes turques qui occupent en ce moment la Tripolitaine auraient fait un mouvement dans la direction de la frontière tunisienne.

L'ordre serait venu de Constantinople de refouler en Tunisie les bandes arabes qui sont constamment à cheval sur la frontière passant de Tunisie en Tripolitaine et vice versa, suivant qu'elles se croient plus ou moins menacées par les troupes françaises qui parcourent le sud de la Régence.

Les négociations ouvertes entre la France et l'Italie pour le règlement de la question tunisienne sont en bonne voie.

### UN VOL A L'ADMINISTRATION CENTRALE DES POSTES.

Un vol considérable a été commis l'avant-dernière nuit à l'administration centrale des postes, place du Carrousel, à Paris. Le montant des sommes volées n'est pas encore connu d'une façon positive : on parle toutefois d'un chiffre d'un million et demi à deux millions.

Tout ce que l'administration a pu faire constater, c'est que 484 plis chargés, à l'adresse d'agents de change de Paris, ont disparu; mais, malheureusement, suivant un mauvais usage adopté par beaucoup de personnes, le chiffre des sommes déclarées à l'administration est inférieur à celui que contiennent les lettres.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLAT.

VI

LA MAISON DU DÉSORDRE ET LA MAISON DU BONHEUR.

(Suite.)

Jeanne était née à Beuzeville, en Normandie; elle était la fille unique d'un peintre non sans talent, mais prodigue comme nombre d'artistes.

Landry gagnait beaucoup d'argent; il en dépensait plus encore, et, devenu veuf, moitié par nécessité, moitié pour fuir, comme tous les gens de caractère léger, les sites qui lui pouvaient rappeler son deuil récent, il était venu s'établir à Alger avec la petite Jeanne qui avait alors dix ans à peine et le fils de son frère, orphelin de père et de mère, Pierre Landry, de quatre ans plus âgé que sa cousine.

Pierre était devenu le *rapin* de son oncle. Jeanne s'était faite la ménagère de ce petit intérieur où, sans son ordre et sa vigilance, la misère n'eût point tardé à entrer malgré le talent de Landry.

Il y avait bien des coups de fortune inespérés, de grosses commandes de touristes étrangers qui faisaient ruisseler le Pactole dans l'atelier de la petite maison de Mustapha; mais, les commandes livrées, l'artiste mettait ses pinceaux sous clef, de peur d'avoir la tentation de s'en servir, et tant que durait l'argent, l'atelier devenait le rendez-vous des flâneurs, des oisifs et parfois aussi des chevaliers d'industrie qui pullulaient à Alger, et auxquels l'hospitalité insoucieuse et prodigue de Landry ouvrait les portes sans contrôle.

Ce décaissement, cette *bohème*, milieu si dangereux pour une jeune fille, avaient eu un effet contraire à celui qu'on devait logiquement attendre.

Jeanne, à ce contact presque incessant du désordre et de l'imprévoyance, était devenue économe, rangée, attentive.

Trop tendre et trop respectueuse envers son père pour risquer une observation sur sa manière de vivre, sur sa facilité à accueillir un inconnu, sur la présentation d'« un ami » qu'il ne connaissait guère, elle s'ingéniait à prévenir les effets de cette existence de hasard, et savait, avec une dignité au-dessus de son âge, commander le respect à cette troupe presque incessamment renouvelée de parasites et de débauchés qui eussent traité volontiers la maison du peintre en pays conquis.

Quelquefois, dans ses rares heures de défaillance,

elle avait cherché un soutien près de son cousin, qu'elle aimait d'une affection toute fraternelle.

Mais celui-ci, entraîné par l'exemple de son oncle, qui en avait fait son compagnon d'excursions et d'aventures, s'était jeté avec toute l'ardeur de ses vingt ans dans cette existence de dissipations et ne répondait que par des railleries aux conseils et même aux prières de sa cousine.

Il l'aimait cependant et d'une autre façon que Jeanne ne l'aimait lui-même.

Très-jaloux de son affection et très-égoïste en même temps, il s'était bien juré au fond du cœur que Jeanne ne serait jamais à un autre; mais il ne faisait rien pour la mériter, et, loin de lui devenir un appui, activait encore, avec la fougue de son âge, la folie de désordre qui semblait par instants s'emparer de son oncle. Et la pauvre Jeanne, se sentant sans aide dans le présent et dans l'avenir, redoublait de fermeté et de vigilance, puisant dans la droiture native de son esprit et dans les principes religieux que sa mère, qu'elle avait perdue fort jeune, avait cependant pu lui inculquer, le soutien qui lui faisait défaut chez les siens.

Sur ces entrefaites, — il y avait sept ans que Landry était venu s'établir à Mustapha et Jeanne allait avoir dix-sept ans, — deux hommes franchirent pour la première fois le seuil de la petite maison du peintre; amenés par des motifs bien différents.

L'un, René Montméral, que nous avons déjà présenté à nos lecteurs, venait revoir un tableau dont il avait admiré l'ébauche et que Landry avait commencé à la smala de Géryville que commandait alors René.

René avait, à cette époque, largement prodigué à Landry, alors en excursion, l'hospitalité si difficile du désert auquel confine Géryville; et le peintre avait fait jurer à l'officier de lui rendre sa visite à sa rentrée à Mustapha.

L'autre, Maxime Deris, était un *pays* des Landry. Fils d'un riche cultivateur de cette admirable contrée que baignent à la fois la Seine et la mer et dont les derniers champs toujours aussi fertiles, les dernières forêts toujours aussi vertes, n'ont d'autre limite que les falaises de Saint-Valéry-en-Caux à Dieppe, il voyageait en amateur, semant au hasard de ses fantaisies l'argent que son père, laborieux et retors, comme un vrai Normand, arrachait à la fois des entrailles de la terre par le socle de sa charrue et de l'escarcelle de ses voisins par des prêts usuriers et des procès incessants.

Deris, contraint depuis quelque temps de séjourner à Alger, où il devait attendre des subsides que le père, un peu lassé, se faisait tirer l'oreille pour fournir, s'était fait le compagnon de plaisir du cousin de Jeanne. Il était plus âgé que lui, comptait environ vingt-cinq ans, et son amour de la débauche provenait, non plus comme chez Pierre Lan-

Le vol a été constaté à 5 heures 30 du matin par les employés qui reprenaient leur service. Depuis la fermeture des bureaux jusqu'au matin, quatre rondes de nuit sont faites par les surveillants qui n'ont rien trouvé d'insolite. Toutefois, les voleurs sont sortis par une porte vitrée située à côté du corps de garde et qui ferme à l'intérieur. Pas une seule sentinelle n'a aperçu les voleurs.

M. Renduel, directeur de l'administration, a été immédiatement informé du vol. M. Macé, chef de la sûreté, s'est rendu sur les lieux pour procéder à une enquête. Les hauts fonctionnaires et les employés ont donné des renseignements sur le fonctionnement des diverses branches de l'administration.

Aux yeux de cette dernière, les voleurs doivent connaître les heures de la fermeture et de l'ouverture; l'enquête définitive est confiée à M. Kuehm, commissaire de police. Une surveillance spéciale est organisée aux abords de la poste par les agents de la sûreté.

Une note de l'Agence Havas prétend que le nombre des plis disparus n'est que de 434.

\*\*\*

M. le général du Barail, ancien ministre de la guerre, écrit à la France :

Paris, le 14 avril 1882.

Monsieur le directeur,

Aux dernières nouvelles du numéro du journal la France paru avant-hier soir, on lit ceci :

« Plusieurs journaux ont annoncé que M. le général du Barail avait été appelé au commandement d'un corps de cavalerie indépendant. La nouvelle ainsi présentée est inexacte.

M. du Barail, ancien ministre de la guerre, est purement et simplement mis à la tête d'une division de cavalerie, et il reste sous les ordres d'un commandement de corps d'armée.

La nouvelle que vous donnez n'est pas plus exacte que celle que vous démentez : — je ne suis appelé ni à l'un ni à l'autre de ces commandements.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Général du BARAIL.

Cette lettre mettra, sans doute, fin aux polémiques engagées sur le nom d'un honorable officier général.

#### UNE FÊTE A TUNIS.

On télégraphie de Tunis, 16 avril, soir, à l'Agence Havas :

« La fête organisée par M<sup>r</sup> Lavigerie a réussi au-delà de toute espérance. On remarquait au banquet qu'il a donné à Saint-Louis : l'archevêque de Damas, l'évêque de Constantine, M. Cambon, le général Forge-mol, et tous les généraux présents à Tunis, l'amiral Conrad et les consuls étrangers, excepté ceux d'Espagne et d'Italie qui se sont fait excuser.

» Dans le toast qu'il a porté à M<sup>r</sup> Lavigerie, le consul d'Angleterre a félicité le nouveau cardinal et l'a remercié au nom des écoles-asiles et des hôpitaux, dont la création est due à son initiative, et il a ajouté en terminant que ses procédés francs et loyaux lui ont conquis non-seulement la sympathie des Anglais qui résident à Tunis, mais aussi de ceux qui résident dans la mère-patrie.

» Le consul d'Angleterre a été vivement félicité par toutes les personnes qui assistaient au banquet.

» M<sup>r</sup> Lavigerie a porté un toast à l'esprit de conciliation, au Bey et au gouvernement français.

» Vers quatre heures, un train spécial amenait de Tunis et de la Goulette à Saint-Louis plus de 500 personnes, qui sont venues assister à la cérémonie de la remise des insignes cardinales.

» Après avoir prononcé un long discours à l'occasion de son élévation au cardinalat, M<sup>r</sup> Lavigerie est rentré à Tunis, accompagné de toutes les personnes qui étaient venues assister à la cérémonie. Les Maltais ont traîné la voiture de l'archevêque jusqu'à la cathédrale.

LA FIN D'UN « SAUCISSONNIER ». — On écrit d'Auxerre, le 15 avril : « Un des convives du banquet des libres-penseurs du Vendredi-Saint, le sieur Tonnelier, a été trouvé mort dans sa chambre le matin de Pâques. »

Encore deux théâtres brûlés !  
Nous recevons en effet les deux dépêches suivantes :

Schwerin, 16 avril, 10 h., soir.  
Pendant la représentation de *Robert le Diable*, le feu s'est déclaré dans le magasin des costumes du théâtre.

L'édifice est en flammes.  
Les spectateurs ont eu le temps de fuir.  
Le grand duc, qui assistait à la représentation, a adressé lui-même des paroles tranquillissantes au public.

Londres, 17 avril.  
Samedi soir, le théâtre de Bolton a été complètement détruit par un incendie. Les pertes sont évaluées à 15,000 livres sterling. Il n'y a pas eu de victimes.

#### REVUE FINANCIÈRE.

Nous sommes à la veille de la liquidation de quinzaine, et les cours qui, au commencement du mois, étaient très-élevés, fléchissent peu à peu sous le poids des offres assez nombreuses qui se présentent sur notre marché.

En résumé, nos rentes ont plutôt progressé de quelques points.

De 85.92, le 3 0/0 a gagné rapidement le cours de 84.

L'amortissable, qui restait il y a huit jours à 84.22, a perdu 5 cent. à 84.17.

Sur le 5 0/0, les dispositions de la place ont été plus hésitantes; aussi a-t-on fléchi de 118.32 à 118.15.

Le groupe des sociétés de crédit a été très-négligé.

La Banque de France était à 4,975 la semaine dernière, nous la retrouvons à 5,125; cette reprise

leur sérieux avec lequel il pouvait causer de cette peinture qu'il aimait... comme toutes choses, par saccades, la délaissant volontiers des semaines entières, puis reprenant tout à coup ses pinceaux, au sortir d'une orgie, avec emportement, et ne les quittant que lorsque l'idée qui avait germé dans son cerveau, le jeu de lumière qui l'avait frappé, le paysage qui l'avait séduit étaient fixés sur sa toile.

Mais ces foudrées de travail devenaient de plus en plus rares, et l'art cédait le pas, de jour en jour, à la débauche.

Aussi, Landry préférait-il à Montméral, qui le retenait près de son cheval, Deris, qui, poursuivant son plan d'isolement de Jeanne, cherchait toujours à l'entraîner en quelque partie de plaisir.

La jeune fille avait produit sur les deux hommes une impression profonde, mais bien différente.

Sentiment de pitié, de respect et d'admiration chez René qui comprenait tout ce qu'il y avait de noblesse, de vaillance et de tendresse dans cette nature qui savait se garder si chaste, si digne, et rester en même temps affectueuse et respectueuse dans la vie étrange que lui faisait son père.

Sentiment d'admiration brutale et de colère chez Deris, qui comprenait mieux chaque jour que l'isolement, l'abandon, les mauvais exemples sur lesquels il avait compté ne lui seraient d'aucun secours dans ses tentatives de séduction.

tient à ce que le taux de l'escompte ne pourra être abaissé, vu les circonstances actuelles.

L'action du Crédit Foncier de France s'est tenu à 1,645. La libération du titre jusqu'à concurrence de 400 fr. au moyen d'un prélèvement sur les réserves de la société, décidée par l'assemblée générale du 4 de ce mois, aura son effet à partir du 1<sup>er</sup> mai.

Il est à remarquer que les achats au comptant sur les obligations du Crédit Foncier ne se ralentissent pas.

Les capitalistes recherchent également les obligations à lots 1879 qui ont de grandes chances de plus-value, donnent un intérêt presque égal à celui des rentes et ont 6 tirages de lots par an.

Les nouvelles obligations émises à 480 fr. produisent un intérêt de plus de 4 0/0 net d'impôt.

On a coté 535 sur les Magasins Généraux de Franco et d'Algérie; cette valeur a de l'avenir.

La semaine n'a pas été mauvaise pour les actions du Crédit Lyonnais.

Sur le marché à terme, les transactions ne se sont pas plus ralenties que sur le marché du comptant.

On s'est tenu entre 785 et 790; c'est de la fermeté: le cours de 800 ne peut tarder à être repris.

Les bons de l'Assurance Financière sont toujours très-demandés aux environs de 300 fr. A ces cours, on doit acheter sans crainte, chaque bon est garanti par un dépôt de rentes de 260 fr. remboursables à 2,500 fr. et est entièrement libéré.

La Société a procédé mercredi dernier au tirage mensuel de ses Polices de capitalisation remboursables à 500 fr. et libérables par versement mensuel de 1 fr.

Soixante-dix de ces Polices ont été remboursées; le prochain tirage aura lieu le 7 mai, on doit donc mettre en portefeuille quelques-uns de ces titres qui donnent la chance de recevoir 500 fr. pour 1 fr. versé.

Mentionnons encore la Société Française Financière qui se tient en grande fermeté de 1,020 à 1,030; cette valeur, au taux où se capitalisent tous les autres titres des Sociétés, doit atteindre 1,300 francs; on voit donc qu'en achetant en ce moment, on réalisera un beau bénéfice.

Toutes les valeurs industrielles ont perdu les hauts cours acquis.

Le Gaz recule de 50 fr. à 1,532.50; le Suez, de 42 fr. à 2,597.50.

Les Chemins sont moins fermes: le Lyon, 1,792.50; l'Orléans reste à 1,300.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### Saumur.

Le résultat du vote de dimanche a motivé, avons-nous dit hier, la démission du Conseil municipal de Saumur. Voici le texte de cette démission qui a été adressée dès lundi matin à M. le Sous-Préfet de Saumur :

Saumur, le 16 avril 1882.

Monsieur le Sous-Préfet,

Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux de Saumur, soussignés, ont l'honneur de vous adresser leur démission.

Le vote de ce jour semble blâmer la ligne de conduite qu'ils ont suivie depuis leur entrée à la municipalité.

Républicains déterminés à combattre le cléricalisme qui leur semble le seul ennemi redoutable pour la République, ils ont eu l'honneur de remplacer les institutrices congréganistes par des institutrices laïques, de supprimer les manifestations

Jeanne lui imposait, à lui le vif qui s'était joué de tout, qui, à l'âge où d'autres entrent dans la vie pleins de foi, de cœur, d'espérance, professait déjà le scepticisme et la satiété de toutes choses.

Il la voulait et sentait instinctivement qu'elle lui échapperait. Il amassait des flots de colère et de rancune contre Jeanne et contre l'homme en qui il devait pour elle un protecteur.

Et, en effet, pendant les quatre mois qui suivirent la première visite de René et de Maxime chez Landry, Jeanne, toujours en défiance contre les innombrables connaissances de son père et de son cousin, se sentait rassurée par la présence de René.

Ses grands yeux purs et limpides, fixés sur ceux du jeune officier avec cette hardiesse un peu effarouchée qui est le propre des jeunes filles vraiment jeunes filles, y avaient lu tant de respect et d'affection que la confiance était entrée dans son cœur et l'amour s'y était bientôt glissé à sa suite.

Du plus loin que Jeanne entendait résonner sur la route le pas de *Mignon*, le beau cheval de Montméral, elle accourait à la petite porte fleurie du jardin, et c'étaient alors, tout le jour, de longues causeries où le cœur de la jeune fille, si longtemps comprimé par l'égoïsme de son père et de son cousin, s'ouvrait à la confiance dans le présent, à l'espérance dans l'avenir.

(A suivre.)

religieuses sur la voie publique, de l'ancien Bureau de bienfaisance et de l'ancien collège laïque d'enseignement secondaire pour les jeunes filles.

Pensant obéir au mandat que le collège avait confié les électeurs, ils ont commencé la laïcisation de l'hôpital de Saumur en confiant le service de la pharmacie à un pharmacien responsable au lieu et place de deux sœurs. A cette occasion, M. le docteur Besnard, médecin des Hospices, a donné sa démission, prétendant que cette réforme désorganiserait les services hospitaliers.

Aujourd'hui, M. Besnard est nommé conseiller municipal. En présence de cette élection, les soussignés pensent qu'il est de leur devoir d'en appeler au corps électoral. Si les électeurs sont décidés à soutenir une politique dite libérale et de conciliation, permet au cléricalisme de reconquérir le terrain qu'il avait perdu, qu'ils choisissent d'autres mandataires.

Les soussignés sont déterminés à continuer la politique qu'ils ont suivie jusqu'à ce jour; ils se représenteront donc devant le corps électoral pour qu'il se prononce sur ce qui est équivoque. S'il ne veut pas désarmer les cléricaux, s'il veut que ses mandataires continuent à développer l'enseignement laïque et s'il approuve leur intention de doter Saumur d'un collège de jeunes filles, qu'il leur exprime sa volonté de la façon nette et catégorique et il sera obéi.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de leur considération plus distinguée.

Cette pièce est signée :

J. Combiér, Guédon, Poitou, V. Boret, D. Bidault-Roussel, Ploquin, Raoul Feignour, Plessis, L. Vinsonneau, Girandier, Deschamps Rivain-Moreau, Poitevin, Jacob, Coulon.

Le Courrier, donnant le résultat des élections municipales de dimanche, fait mention des noms de MM. Besnard, Gabbio et Rain-Hublott du qualitatif: CLÉRICAL.

Il ajoute ensuite :

« En présence de ce vote, qui donne la majorité qu'à un seul des candidats de la liste républicaine, et de la circulaire publiée par le comité réactionnaire qui met sous suspicion toute la municipalité de Saumur au point de vue de l'emploi des deniers de la Ville,

M. Combiér, maire, MM. Guédon, Poitou, adjoints, ont donné leur démission. Presque tous les membres du conseil municipal, se considérant comme solidaires, ont pris la même détermination, à l'exception de MM. Neveu, Renou et Alphonse Goussier absents, qui feront connaître ultérieurement leur décision. »

#### UN READ DE CAVALERIE.

On rapporte au Courrier d'Angers qu'une question de faire exécuter par les élèves de l'Ecole de cavalerie de Saumur des manœuvres sur la distance que peut parcourir une troupe de cavalerie dans une journée. On sait qu'on donne le nom de read à ces marches rapides d'une troupe de cavalerie parcourant en peu de temps de très-grandes distances, soit pour surprendre l'ennemi, soit pour couper les voies de communication, etc., etc. Angers serait l'objectif de ces incursions.

L'escadron, composé des officiers de Saumur, partirait le matin de Saumur. Après quelques heures de repos à Angers, la troupe reprendrait la route de Saumur pour y arriver dans la soirée. La distance qui sépare les deux villes étant de 48 kilomètres, la troupe exécuterait dans la journée.

Nous croyons devoir donner en entier le contenu des premières lignes d'un article paru dans le numéro de dimanche avec une seconde édition appartenant à un autre article, ce qui formait un tout complètement inintelligible :

Le conseil de révision de Paris, présidé par le général Lechesne, ayant été convoqué pour un jour par le sieur Larue, commandant pour l'insoumission à 6 mois de prison, le conseil de guerre de Bourges, vient de rendre un jugement très-intéressant; il

che, en effet, une sorte de discord existant entre l'article 61 de la loi du 27 juillet 1872 et une circulaire ministérielle du 23 décembre 1873.

Il résulte de la décision du conseil de révision que :

Nul ne peut être considéré comme insoumis s'il n'a été appelé à l'activité par ordre individuel.

La modification de l'ordre du jour n'est régulière que lorsque l'appelé, ne se trouvant pas à son domicile légal, elle a été faite ou par le père et à la mère ou au tuteur, que si l'appelé n'a pas quitté son domicile légal et qu'il soit absent seulement momentanément et pour des motifs connus des parents.

En cas d'absence effective, l'ordre de route, pour être légalement valable, doit être notifié au maire de la commune dans laquelle l'appelé a concouru au tirage au sort.

Le visa du maire sur les procès-verbaux de recherches de la gendarmerie peut suppléer au défaut d'une notification d'ordre de route qui aurait dû être faite à ce magistrat.

**TOURNÉE ARTISTIQUE.**

M. Jadic a obtenu de MM. A. Millaud et Hennequin le droit exclusif de faire représenter *Lili* dans toute la France. Elle a chargé M. Simon, l'habile organisateur des tournées de Sarah Bernhardt, de former une troupe et d'en prendre la direction.

M. Marie Kolb, qui interprète le rôle de M. Jadic, est une artiste d'un véritable talent. Elle l'a montré à l'Odéon, où elle tenait l'emploi des soubrettes, et dans *Divorçons*, qu'elle vient de jouer deux cent cinquante fois dans les principales villes des départements.

Voici maintenant l'itinéraire : Le départ est fixé au 20 avril et la première représentation aura lieu à Châton-sur-Marne. Puis la tournée continuera par Nancy, Dijon, Beaune, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Moulins, Nevers, Bourges, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Tours, Saumur, Angers, Laval, Alençon, Rennes, Saint-Brieuc, Brest, Lorient, Vannes, Nantes, Le Mans, Chartres et Versailles.

Le voyage s'arrêtera fin mai, pour reprendre en septembre.

Aujourd'hui mardi, il y a répétition générale aux Variétés, devant les auteurs.

La représentation de *Lili* à Saumur aura lieu vers le 8 mai.

**NANTES.**

A Nantes, dimanche dernier, M. Catta, substitut démissionnaire et candidat royaliste, a été élu conseiller municipal par 1,603 voix contre 1,425 données à M. Laubis, républicain.

Ce résultat est d'autant plus significatif que M. Catta se présentait dans un quartier essentiellement ouvrier.

**Caisse d'Épargne de Saumur.**

**Compte rendu de l'exercice 1884.**

L'an 1882, le 31 mars, à sept heures et demie du soir, MM. les Directeurs de la Caisse d'épargne de Saumur, réunis sur convocation spéciale, à la Mairie de cette ville, ont pris la délibération suivante :

M. Combiér, maire de Saumur, préside l'assemblée.

Étaient présents : MM. Charbonneau-Rallet, Common, Feignoux, Girandier, Goulard, Le Blays, Liénard, Martin, Picherit, Poitevin, Renou, Rosset, Salmon, Sorel.

M. le président invite le Conseil à choisir son secrétaire et son rapporteur pour l'exercice 1882. A l'unanimité, le conseil désigne comme secrétaire M. Renou et comme rapporteur M. Liénard.

M. Liénard, rapporteur de la commission chargée de l'examen des comptes pour l'exercice 1884, invité par M. le président à vouloir bien donner lecture de son rapport, s'exprime ainsi :

Messieurs, Par votre délibération du 1<sup>er</sup> avril 1881, vous nous avez chargé de la vérification des comptes de la Caisse d'épargne, pour l'exercice 1881 ; nous venons vous donner connaissance des opérations de l'année et de la situation financière de la Caisse.

Le montant des recettes se décompose ainsi :

1<sup>o</sup> 5,496 versements, dont 1,001 ont été faits par

des déposants nouveaux, s'élèvent à la somme de .....	803.809 f. 14
2 <sup>o</sup> 31 transferts, provenant d'autres Caisses d'épargne, dont un chiffre de .....	19.416 58
3 <sup>o</sup> Intérêts sur 303 comptes soldés en espèces ou en transferts .....	2.166 17
4 <sup>o</sup> Capitalisation des intérêts pour le compte des déposants ..	118.568 04
<b>Total général des recettes .....</b>	<b>943.959 93</b>

Le montant des paiements s'établit de cette manière :

1 <sup>o</sup> 2,897 remboursements, dont 248 pour solde, ensemble ..	627.261 06
2 <sup>o</sup> 55 transferts-paiements envoyés à d'autres Caisses d'épargne	26.435 26
3 <sup>o</sup> 9 achats de rentes sur demandes et d'office .....	4.195 05
4 <sup>o</sup> 5 reliquats de livrets atteints par la déchéance trentenaire .....	52 60
<b>Total général des paiements ..</b>	<b>657.943 97</b>

Les recettes pendant l'année sont de .....

et les paiements de .....

D'où résulte un excédant de recettes de .....

Le solde, au 1<sup>er</sup> janvier 1881, dû à 9,375 déposants, était de ..

La Caisse d'épargne doit, au 1<sup>er</sup> janvier 1882, à 10,073 déposants, la somme de .....

Le nombre des livrets qui était de 9,375, au 31 décembre 1880, est, au 31 décembre 1881, de 10,073. Il y a donc une augmentation de 698 livrets.

L'exactitude absolue de ces résultats ressort, comme tous les ans, de la balance des divers éléments de la comptabilité et de la parfaite concordance des comptes généraux.

Nous nous plaignons ici à vous faire remarquer les progrès constants de notre Caisse d'épargne dans l'extension bienfaisante et moralisatrice de son œuvre.

**COMPTE PARTICULIER DE LA CAISSE D'ÉPARGNE.**

Au 31 décembre 1881, il était dû par la Caisse des dépôts et consignations, y compris l'encaisse du comptable 0 fr. 90, la somme de .....

Et la Caisse d'épargne devait aux déposants celle de .....

Somme placée en compte-courant à la Caisse des dépôts .....

Le capital en notre possession, qui est le résultat de nos bonifications de chaque année, était, au 1<sup>er</sup> janvier 1881, de 100,104 fr. 38, savoir :

Fonds de dotation .....	93.952 74
Fonds de réserve .....	6.151 64
<b>Total .....</b>	<b>100.104 38</b>

Il s'est accru, en 1881 :

1<sup>o</sup> Des intérêts des fonds de dotation et de réserve .....

2<sup>o</sup> Des bonifications perçues par l'effet de la retenue de 0 fr. 25 .....

3<sup>o</sup> Des bonifications de la déchéance trentenaire .....

**Total .....**

A déduire : Les dépenses de l'année .....

Capital, au 31 décembre 1881, des fonds de dotation et de réserve .....

Le fonds de réserve, aux termes de l'article 3 de nos statuts, est fixé à la moyenne des dépenses d'administration des trois dernières années.

En 1879, nos dépenses ont été de .....

En 1880 .....

En 1881 .....

Moyenne .....

En conséquence, au 31 décembre 1881, les fonds de réserve est fixé à 6,794 fr. 04 et celui de dotation à 97,965 fr. 28.

Ce capital, formant l'actif net de la Caisse d'épargne, est représenté par :

1 <sup>o</sup> Compte-courant à la caisse des dépôts et consignations .....	24.478 79
2 <sup>o</sup> Les 2,130 de rentes sur l'Etat, au capital de .....	48.568 90
3 <sup>o</sup> L'immeuble (prix d'acquisition) .....	31.711 63
<b>Total égal .....</b>	<b>104.759 32</b>
Au 31 décembre 1880, cet actif n'était que de .....	100.104 38
<b>Bénéfices de l'année 1881 .....</b>	<b>4.654 94</b>

**Caisses d'épargne scolaires.**

Au 31 décembre 1880, il existait 59 caisses scolaires dans les écoles de l'arrondissement de Saumur. Onze nouvelles caisses ont été ouvertes pendant l'année. Au 31 décembre 1881, nous avons donc 50 caisses scolaires faisant des versements à notre Caisse.

**RÉSULTATS OBTENUS :**

Livrets ouverts par les soins de MM. les instituteurs, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1881 .....

Pendant l'année 1881 .....

**Total .....**

Capital versé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1881 ..

Capital versé pendant l'année 1881 ..

**Total des sommes versées par MM. les instituteurs .....**

Nos Caisses d'épargne scolaires commencent à se multiplier. — Bon nombre d'instituteurs, animés d'un beau dévouement volontaire et pénétrés de la valeur éducatrice de l'institution, l'encouragent de tous leurs efforts. Nous les félicitons ardemment des succès qu'ils obtiennent et les remercions au nom des enfants et des parents qui en retirent les avantages.

**Intervention des Percepteurs.**

Pendant l'année 1881, la perception de Fontevrault a fait 90 versements pour une somme de 15,553 fr. et 33 remboursements pour 8,822 francs 86 ;

Celle de Varennes-sous-Montsoreau, 69 versements pour 16,240 fr. et 41 remboursements pour 10,272 fr. 31 ;

Celle de Saint-Lambert-des-Lévées, 67 versements pour 8,360 fr. et 10 remboursements pour 2,863 fr. 46 ;

Celle d'Allonnes, 34 versements pour 4,231 fr. et 6 remboursements pour 2,146 fr. 27 ;

Celle de Brézé, 29 versements pour 3,390 fr. et 12 remboursements pour 2,640 fr.

Celle de Montreuil-Bellay, 30 versements pour 2,461 fr. et 8 remboursements pour 1,006 fr. 49 ;

Celle de Coron, 12 versements pour 695 fr. ;

Celle de Martigné-Briand, 4 versements pour 520 francs et 4 remboursements pour 168 fr. 98 ;

Celle de Vihiers, 5 versements pour 30 fr. ;

Celle du Puy-Notre-Dame, 2 versements pour 40 fr. ;

Celle de Trémont, 1 versement pour 42 fr. ;

Celle de Doué-la-Fontaine n'a fait aucune opération.

Ensemble : 341 versements pour 51,562 fr. et 114 remboursements pour 27,920 fr. 37.

Ce résultat n'est guère plus satisfaisant que celui de l'année dernière. Espérons que, dans quelques années, les élèves de nos caisses scolaires, plus instruits que leurs parents, n'hésiteront pas, à leur sortie de l'école, à aller verser leurs économies chez MM. les percepteurs.

Nous nous empressons, Messieurs, de remercier MM. les percepteurs pour leur concours dévoué, et spécialement MM. les percepteurs de Fontevrault, et de Varennes et de Saint-Lambert-des-Lévées.

Messieurs, nous nous résumons et nous vous dirons que nous n'avons que des éloges bien dus à adresser à M. Choyer et à son fils pour leur aptitude, leur zèle et la parfaite régularité de leurs travaux journaliers. Vous pouvez donc, Messieurs, accepter en toute confiance et toute sécurité le compte que vous a présenté M. Choyer, votre caissier, et lui en donner décharge.

M. le président met aux voix les conclusions du rapport qui précède, lesquelles sont adoptées à l'unanimité par le Conseil.

Conformément aux propositions de M. le rapporteur, le Conseil décide :

1<sup>o</sup> Qu'il donne décharge à M. le caissier de ses comptes de 1884 ;

2<sup>o</sup> Qu'il reconnait que M. Choyer auquel le Conseil trouve juste d'associer son collaborateur M. Choyer, son fils, dans les éloges qu'il leur accorde avec empressement, continue, par son zèle et sa parfaite capacité, à

rendre les plus grands services à la Caisse d'épargne ;

3<sup>o</sup> Que des remerciements sont adressés à MM. les percepteurs en général et de grands éloges à MM. les percepteurs de Fontevrault, Varennes et Saint-Lambert-des-Lévées pour le concours dévoué qu'ils ont apporté au développement de notre institution.

**CONSEILS ET RECETTES.**

**Remède contre le croup.** — Un médecin allemand, Gultman, avait publié, vers la fin de l'année dernière, une statistique où 48 cas de croup, traités par la polycarpine (extraite des feuilles d'un arbre du Brésil, le *Jaborandi*), avaient été tous guéris dans l'espace de 24 heures à trois jours.

En France, le 16 mai dernier, le docteur Reboullet réussissait, à l'aide de ce médicament, à conjurer, chez un jeune enfant atteint du croup, une mort imminente.

Le 23 du même mois, chez un enfant près d'être étouffé par l'affection diphtérique (croup), M. le docteur Paul Gassin, par l'administration de la polycarpine, a ramené en vingt-quatre heures le malade du trépas à la vie.

Voici, d'après une communication faite à la Société de Médecine de Vaucluse, la formule employée :

Polycarpine muriatique : 4 centigrammes ;  
Pepsine : 2 centigrammes ;  
Acide hydrochlorique : 4 gouttes.  
Dose : Une cuillerée à café d'heure en heure.

L'efficacité de ce médicament paraît résider dans la double action qu'il possède de déterminer une sécrétion extrêmement abondante dans les glandes salivaires et les voies respiratoires et une sueur respiratoire non moins prononcée.

Êtes-vous enchifrené ? prenez le coin d'un mouchoir que vous roulez ; trempez-le dans un peu d'huile d'amandes douces, et introduisez dans les narines. Recommencez plusieurs fois, et au bout de quelques heures vous respirerez parfaitement et vous aurez retrouvé le goût et l'odorat.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

**TEXTE :** Courrier de Paris, par Jérôme. — Chronique de la semaine, par Georges Price. — Memento. — Les premières feuilles, par Ch. F. — Théâtres, par Damon. — La cavalerie hongroise, par Taddée. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Après la tempête, par Saint-Marc. — Courrier du Palais, par M. Guérin. — Le présent et le passé, par Ch. Frank. — Pèlerinage à Médine, par Ch. Frank. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M<sup>lle</sup> Iza de Cérigny.

**GRAVURES :** Théâtre de la Renaissance. *Madame le Diable*, opérette-féerie en douze tableaux, 1<sup>er</sup> tableau. — Les premières feuilles. — La vie militaire en Hongrie. — Après la tempête. Le matin. — Les Britanniques : un cottage dans l'île de Man. — Venise : le passé et le présent. — Campement de pèlerins, à Médine. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 15 fr. 10 ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Lire tous les Samedis

**LA REVUE ILLUSTRÉE**

UNIVERSELLE

Beaux-Arts — Connaissances utiles — Arts industriels

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

58 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS

La Revue Illustrée Universelle (16 pages, format des plus grands journaux illustrés) est la continuation du *Journal des Connaissances utiles*, avec lequel elle s'est fondue.

Cette fusion et son titre indiquent son programme : Elle est universelle ; à la fois scientifique, industrielle, agricole, financière, artistique, littéraire et mondaine. Ses nombreuses et magnifiques gravures, son excellente rédaction en font un recueil de premier ordre et qui se recommande à tous, puisque chacun doit y trouver sa part : la femme, le mari, les enfants. C'est, en un mot, le vrai Journal de la Famille.

**ABONNEMENTS**

Paris et Départements	Étranger (Union postale)
Un an . . . . . 25 francs.	Un an . . . . . 30 francs.
Six mois . . . . . 13 —	Six mois . . . . . 16 —
Trois mois . . . . . 7 —	Trois mois . . . . . 9 —

Pour tous les autres pays, le port en sus.

Envoi franco d'un Numéro Spécimen contre toute demande affranchie et contenant 40 centimes en Timbres-Poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de Poste en France et à l'Étranger.

En vente dans les gares et chez tous les libraires et marchands de journaux. Le N<sup>o</sup> 40 centimes.

**Marché de Saumur du 15 avril**

Blé commun (Ph.)	23	Huile de noix	50	125
From. 1 <sup>er</sup> q. (Ph.)	23	Huile chene	50	
Froment (Ph.)	77	Grain de tréfle	50	
Halle, moyenn.	77	— Luzerne	50	
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	90
Orge	65	Luzerne	780	85
Avoine h. bar.	50	Paille	780	53
Fèves	75	Amandes	50	
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190
— rouges	80	Chanvres 1 <sup>er</sup>		
Colza	65	— qualité (52 k. 500)		
Chenevis	50	— 2 <sup>e</sup>		
Farine, culas	157	— 3 <sup>e</sup>		

**COURS DES VINS.**

<b>BLANCS (2 hect. 30).</b>	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 <sup>er</sup> qualité	à à »
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	100 à 120
Ordin., env. de Saumur 1881, 1 <sup>er</sup> id.	100 à »
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1881, 1 <sup>er</sup> id.	105 à »
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	100 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 <sup>er</sup> id.	85 à »
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	80 à »
La Vienne, 1881.	75 à »
<b>ROUGES (2 hect. 20).</b>	
Souza et environs, 1881	150 à 160
Id. 1881	» à »
Champigny, 1881	1 <sup>er</sup> qualité 150 à 200
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. » à »
Id. 1881	3 <sup>e</sup> id. » à »
Id. 1881	4 <sup>e</sup> id. » à »
Varrains, 1881	1 <sup>er</sup> id. 125 à 130
Varrains, 1881	2 <sup>e</sup> id. » à »
Bourguell, 1881	1 <sup>er</sup> qualité 150 à 165
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. » à »
Id. 1881	3 <sup>e</sup> id. » à »
Id. 1881	4 <sup>e</sup> id. » à »
Realigné 1881	1 <sup>er</sup> id. 140 à 145
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. » à »
Chinon, 1881	1 <sup>er</sup> id. 140 à 150
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id. 135 à »
Id. 1881	3 <sup>e</sup> id. » à »
Id. 1881	4 <sup>e</sup> id. » à »

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>,  
rue Jacob, 56, à Paris.

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, ingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

**PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :**

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.  
4<sup>e</sup> édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

L'ART NATIONAL, Étude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLERZOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables à 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleury, à Paris.

La Librairie ABEL PILON (A. LE VASSEUR, Succ<sup>r</sup>, 33, rue de Fleury) vient de mettre en vente un magnifique ouvrage, l'Art national, qui obtient un succès éclatant et bien mérité.

L'Art national, en effet, n'est pas seulement un ouvrage de luxe. C'est encore, et surtout, un livre d'utilité première, indispensable à tous ceux qui ont le culte de la patrie. L'auteur, H. DU CLERZOU, en développant l'histoire de l'art en France, démontre que cet art, né de notre sol, se prolonge à travers les âges comme un filon gaulois, où l'étranger n'a rien à revendiquer. Dans ces pages magistrales, l'archéologie, avec ses preuves irréfutables, vient à l'appui de l'histoire : c'est l'œuvre d'un savant, qui écrit avec la clarté et la verve d'un vulgarisateur. L'auteur, s'adressant à tout le monde, s'est gardé des termes techniques ; il a voulu parler une langue qui fût intelligible à tous ; son livre est, nous osons le dire, une œuvre vraiment nationale. Les illustrations, exécutées sur les dessins de l'auteur d'après les monuments du pays et de ses musées, sont répandues avec une profusion et un à-propos si grand, qu'elles sont devenues l'expression réalisée du texte. Typographie, chromos, gravures, et la reliure elle-même vrai modèle de gaufage artistique, sont dignes, en tout point, de la grandeur de l'œuvre.

L'Art national sera bientôt entre toutes les mains.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE** (20<sup>ème</sup> ANNÉE)  
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.  
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue de la Poissonnerie, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et sans aucune indication extérieure.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Argers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS	
6 h. — matin.		10 h. 31 matin.	
8 25 —		11 15 —	
11 15 —		7 39 soir.	
1 17 soir.		4 55 —	
4 55 —		7 50 —	
7 50 —		11 48 —	
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL	
5 h. 50 matin.		9 h. 13 matin.	
8 35 —		5 17 soir.	
12 15 soir.		3 50 —	
6 45 —		10 47 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 AVRIL 1882.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc <sup>de</sup>		Dernier cours.	Clôture préc <sup>de</sup>		Dernier cours.	Clôture préc <sup>de</sup>	
3 % amortissable.	84	83 75	Nord	2140	2140	<b>OBLIGATIONS</b>		
3 % amortissable nouveau.	84 35	84	Orléans	1302 50	1300	Dép. de la Seine, emprunt 1857	250	250
4 1/2 %	111 30	110 50	Ouest	810	805	Obligations foncières 1877	440	439
5 %	118 40	117 90	Compagnie parisienne du Gaz	1546	1535	Obligat. foncières 1879 3 %	445	445
Obligations du Trésor.	507 50	508	Canal de Suez	2610	2585	Est	374	373 50
Obligations du Trésor nouvelles	512	510	C. gén. Transatlantique	555	560	Midi	375	374 50
Banque de France	5140	5100	<b>OBLIGATIONS.</b>			Nord	379	379 50
Comptoir d'escompte	1030	1020	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	503	Orléans	375	374
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1645	1645	— 1865, 4 %	515	515	Ouest	374	373 50
Crédit de France	465	465	— 1869, 3 %	400	400	Paris-Lyon-Méditerranée	375	375
Crédit mobilier	585	590	— 1871, 3 %	391	391	Paris-Bourbonnais	376	376
Est	772 50	775	— 1875, 4 %	511	512	Canal de Suez	556	556
Paris-Lyon-Méditerranée	1792 50	1790	— 1876, 4 %	511	510			
Midi	1300	1300						

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
9 heures 8 minutes du matin.	express-poste (s'arrête à Angers) omnibus-inf. <sup>er</sup>
6 — 45 —	— omnibus-inf. <sup>er</sup>
8 — 56 —	— omnibus-inf. <sup>er</sup>
1 — 25 —	soir, omnibus-inf. <sup>er</sup>
3 — 32 —	— omnibus-inf. <sup>er</sup>
7 — 15 —	— omnibus-inf. <sup>er</sup>
10 — 37 —	— omnibus-inf. <sup>er</sup>
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.	
3 heures 26 minutes du matin.	direct-nuit omnibus
9 — 21 —	— omnibus
8 — 43 —	— express
12 — 40 —	soir, omnibus-inf. <sup>er</sup>
4 — 44 —	— omnibus-inf. <sup>er</sup>
10 — 28 —	— express-poste

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

**Tribunal de commerce de Saumur.**  
**REPORT D'OUVERTURE DE FAILLITE.**  
La faillite du sieur Huot, Augustin, demeurant à Saint-Pierre-en-Vaux, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, déclarée par jugement du 27 mars 1882, a été reportée au 1<sup>er</sup> mars 1881 par jugement du 17 avril 1882.  
Juge-commissaire : M. Lemoine, Eugène.  
Syndic : M. Doussain.  
Le greffier du tribunal, L. BONNEAU. (237)

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LE BLAYE, place de la Bilange, 27.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC,  
Le dimanche 23 avril 1882, à une heure.

**VASTE MAISON**  
Servant d'hôtel  
Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 36  
Ayant pour enseigne : Au Raisin de Bourgogne.  
Bon revenu, susceptible d'augmentation.  
Faculté de traiter à l'amiable avant l'adjudication.  
S'adresser, pour renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT  
Dans de bonnes conditions,  
**UNE JOLIE MAISON**  
Avec Jardin  
Quai de Limoges, n<sup>o</sup> 11.  
S'adresser au bureau du journal.

**MAISON A LOUER**  
Rue de la Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 10.  
S'adresser à M. DELAMARRÉ. (11)

Étude de M<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**  
Aux enchères publiques  
Le mercredi 19 avril 1882, à 1 heure après midi,  
A Saumur, Salle des Ventes, n<sup>o</sup> 55, rue d'Orléans,

**DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS**

Ci-après :  
Batterie de cuisine, vaisselle, verres à champagne, verres ordinaires, service à thé filets dorés ;  
Buffets de salle à manger, tables, chaises, fauteuils, bureau, bois de lits, tables de nuit, commodes, glaces ;  
Couettes, matelas, tapis, petite pendule sous globe ;  
Un piano et un vélo-pède ;  
Une échelle double, four de campagne, tréteaux, bain de siège et quantité d'autres bons objets.  
On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.  
Le commissaire-priseur, C<sup>ie</sup> MILLION. (183)

Étude de M<sup>e</sup> RENARD, notaire à Blaison (Maine-et-Loire).

**VENTE VOLONTAIRE DE VIN**

Le lundi 24 avril 1882, à une heure de l'après-midi, M<sup>e</sup> RENARD procédera, commune de Saint-Remy la-Varenne, à trois kilomètres de la station de Saint-Mathurin (ligne d'Orléans), à la requête de M. Baudriller, grand viticulteur à Blaison, à la vente aux enchères en totalité ou par lots qui ne seront pas inférieurs à 50 hectolitres, de 1,200 hectolitres de vin rouge provenant de ses vignobles de la Grande-Varenne et de Gohier.  
MM. les négociants trouveront à Saint-Remy un hôtel des plus confortables.  
S'adresser, pour avoir des renseignements, à M. BAUDRILLER, à Blaison, ou à M<sup>e</sup> RENARD. (231)

**A LOUER DEUX MAISONS**

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.  
La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.  
La seconde, occupée par M<sup>me</sup> Guichard, corsetière.  
Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.  
S'adresser à M. Prudhommeau et à M<sup>me</sup> Guichard, ou au bureau du journal.

**COMPTABLE** actif, travailleur, bonne écriture pour expéditionner, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.  
S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

**A L'ABEILLE**  
Modes, Mercerie, Bonneterie.  
Maison J. PÉRARE,  
Rue Saint-Jean, 22.  
On demande un JEUNE HOMME comme apprenti. (181)

**AVIS**  
LES MAGASINS DE LA GLANEUSE  
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,  
Demandent deux apprentis pour les modes.  
Conditions avantageuses. (543)

**J.-A. FRESCO**  
Chirurgien - Dentiste de Londres,  
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.  
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

**BLANCHISSERIE SAUMUROISE.**  
**AVIS**  
Le Directeur invite les dames à venir, tous les mardis, à partir de midi, pour visiter l'établissement et se rendre compte de la supériorité et des soins apportés dans le blanchiment du linge. (193)

**DEMANDE D'EXPÉDITIONNAIRE.**  
M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, demande un expéditionnaire d'un certain âge, ayant quelques notions de comptabilité.  
ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant.  
S'adresser au bureau du journal.

**DEMANDE DE CLERC.**  
M<sup>e</sup> CHARRIER, notaire à Angers, CHATEAU, demande un clerc ayant plusieurs années de stage.  
**MERCERIE EN GROS**  
MAISON L. VINSONNEAU, à Saumur.  
On demande, de suite, UN APPRENTI

**AVIS**  
Les personnes atteintes d'une lésion des voies urinaires ont vu les traitements et ne guérissent pas. Elles peuvent écrire au Docteur RITH, à Saint-Jean-de-Léon (d'Or). Leur guérison est certaine.

Vient de paraître :  
**NOTICE SUR N.-D. DES ARDILLIERS**  
(2<sup>e</sup> ÉDITION)  
Un volume in-12, avec gravure.  
Se vend au profit de la Chapelle. — S'adresser à la Sacristie de Notre-Dame.

**VINS DE BORDEAUX**  
M. E. VIANNE-LAZARE, Propriétaire-Négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, à Bordeaux, offre ses vins en nature, payables à 60 jours, franco de port à la gare désignée par l'acheteur.  
Vin de table rouge... 1879... 430 fr. | Médoc... 1876... 210 fr.  
Côtes de Bourg... 1878... 460 fr. | 25 bout. St-Estèphe... 87 fr.  
Cognac et Rhum de 1 fr. 20 le litre à 4 francs, en fûts de toutes contenances.  
Vins fins en fûts et en bouteilles. — Envoi de prix-courants sur demande.  
Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser.  
La maison offre sa représentation à toute personne sérieuse et honorable dans les localités où elle n'est pas déjà représentée.

**Le DATE-CAFÉ, b. s. g. d. g.**  
Seul Café salubre. Jamais falsifié. — En vente chez tous les épiciers de France. 2 fr. 20 le demi-kilog. On expédie franco timbre-poste permettant de faire 50 tasses contre l'envoi de 1 fr. 40 en timbres-poste à l'Agence, 14, rue Halévy, à Paris. — On demande des dépositaires.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.